



UNION CYCLISTE INTERNATIONALE (UCI)

Cyclisme BMX Freestyle

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Park	Park

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le BMX Freestyle:

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	8	1	0*	9
Femmes	8	1	0*	9
Total	16	2	0*	18

* Veuillez consulter la section "Principes de qualification - Places sur invitation de la commission tripartite"

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	2
Femmes	2
Total	4

Tout athlète inscrit dans une autre discipline du cyclisme aura le droit d'être inscrit dans l'épreuve de BMX Freestyle, à condition que le CNO ait obtenu une place dans ladite épreuve, que les limites de participation par CNO et par épreuve ne soient pas dépassées, et que les critères d'admission de l'athlète soient remplis.

3. Mode d'attribution des places:

La place est attribuée au CNO.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents) et la Règle 43 (le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte olympique sont admis à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Critères relatifs à l'âge :

Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 doivent être nés le 31 décembre 2006 au plus tard.

Critères supplémentaires requis par la FI :

Pour pouvoir participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tous les athlètes doivent :

- Être en possession d'une licence en cours de validité émise par une fédération nationale reconnue par l'UCI.
- Avoir au moins 10 points UCI au classement individuel élite BMX Freestyle Park UCI du 3 mars 2020 ou au premier classement publié après la dernière épreuve de qualification.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification suivant.

HOMMES et FEMMES

Nombre de places	Épreuves de qualification												
6	<p>Classement de qualification olympique UCI</p> <table border="1"><thead><tr><th>Classement de qualification olympique UCI</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>CNO classé 1</td><td>2</td><td>2</td></tr><tr><td>CNO classés 2 à 5</td><td>1</td><td>4</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total: 6</td></tr></tbody></table> <p>Pour chaque sexe, le classement de qualification olympique UCI est calculé en additionnant les points UCI des deux (2) athlètes les mieux classés (élite) de chaque CNO, en tenant compte des événements mentionnés ci-dessous. Les points sont calculés lors des épreuves de qualification du 1er novembre 2018 au 3 mars 2020 et, en addition, lors des deux (2) coupes du monde qui seront nommées pour la saison 2021.</p> <p>Les CNO ex aequo sont départagés par l'athlète le mieux placé au classement individuel élite BMX Freestyle Park UCI publié après la dernière épreuve de qualification.</p> <ul style="list-style-type: none">• Championnats du monde de cyclisme urbain UCI 2019 - épreuve BMX Freestyle Park (CM): 2 résultats des CM en 2018 et 2019;• Épreuves de la Coupe du monde BMX Freestyle Park UCI (CDM): les 6 meilleurs résultats pendant la période de qualification;• Championnats continentaux BMX Freestyle Park (CC): 1 résultat pendant la période de qualification; dans le cas où 2 CC ou plus sont organisés sur un continent pendant cette période, seul le résultat le plus proche de la fin de la période de qualification est pris en compte pour ce continent;• Compétitions internationales BMX Freestyle Park (C1): les 6 meilleurs résultats pendant la période de qualification;• Championnats nationaux BMX Freestyle Park (CN): 1 résultat, CN en 2019.	Classement de qualification olympique UCI	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	CNO classé 1	2	2	CNO classés 2 à 5	1	4			Sous-total: 6
Classement de qualification olympique UCI	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes											
CNO classé 1	2	2											
CNO classés 2 à 5	1	4											
		Sous-total: 6											



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

2	<p>Championnats du monde de cyclisme urbain UCI 2019 - épreuve BMX Freestyle Park</p> <p>Pour chaque sexe, les deux (2) CNO - non encore qualifiés - les mieux classés au résultat individuel élite de l'épreuve BMX Freestyle Park des Championnats du monde de cyclisme urbain 2019 UCI obtiendront au maximum une (1) place chacun.</p>									
	<table border="1"><thead><tr><th>Résultat individuel élite</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les 2 CNO les mieux classés</td><td style="text-align: center;">1</td><td style="text-align: center;">2</td></tr><tr><td></td><td></td><td style="text-align: center;">Sous-total: 2</td></tr></tbody></table>	Résultat individuel élite	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Les 2 CNO les mieux classés	1	2			Sous-total: 2
Résultat individuel élite	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes								
Les 2 CNO les mieux classés	1	2								
		Sous-total: 2								

PLACES DU PAYS HÔTE

Pour chaque sexe, le pays hôte a l'assurance d'avoir une (1) place dans le cas où il n'a obtenu aucune place de qualification. Si le pays hôte a obtenu des places de qualification, la place du pays hôte sera réattribuée comme indiqué au paragraphe **F. Réattribution des places du pays hôte inutilisées**.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Pour le BMX Freestyle, aucune place sur invitation de la commission tripartite ne sera allouée directement dans le cadre du quota d'athlètes. Des places sur invitation de la commission tripartite peuvent être offertes à des CNO dans le cadre du processus de réattribution des places de qualification inutilisées dans les épreuves individuelles, une fois que l'attribution initiale de quota a été faite, comme décrit au paragraphe **F. Réattribution des places de qualification inutilisées**.

Le 14 octobre 2019, le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. Les CNO doivent soumettre leurs demandes le 15 janvier 2020 au plus tard. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification du sport concerné.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXII^e Olympiade, Tokyo 2020 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

Suite à l'application de la répartition des quotas décrite au paragraphe **D. Principes de qualification**, les places restantes qui n'ont pas pu être attribuées seront allouées - avec un maximum d'une (1) place par CNO - au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.

Deux (2) jours après la dernière épreuve de qualification, le classement final de qualification olympique UCI et le classement individuel élite BMX Freestyle Park UCI seront publiés sur le site web de l'UCI (www.uci.org). L'UCI informera les CNO/fédérations nationales concernés des places qui leur ont été allouées pas plus tard qu'une (1) semaine après la dernière épreuve de qualification. Les CNO auront alors 14 jours pour confirmer qu'ils souhaitent utiliser ces places, tel qu'indiqué au paragraphe **H. Période de qualification**.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

RÉATTRIBUTION DES PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place attribuée n'est pas confirmée par le CNO avant la date limite de confirmation de quota, ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.

Si une place de qualification reste non allouée, elle sera réattribuée par la commission tripartite en tant que place sur invitation de la commission tripartite.

RÉATTRIBUTION DES PLACES DU PAYS HÔTE INUTILISÉES

Si le pays hôte obtient des places de qualification ou décide de ne pas utiliser les places du pays hôte qui lui ont été attribuées, ces dernières seront réattribuées au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de qualification olympique UCI.

G. PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT LES ATHLÈTES DE RÉSERVE ET LES ATHLÈTES REMPLAÇANTS ACCRÉDITÉS P

ATHLÈTES DE RÉSERVE

Les athlètes en compétition, qui ont une accréditation Aa et qui sont inscrits par leur CNO dans n'importe quelle épreuve de cyclisme, peuvent être sélectionnés pour remplacer un autre athlète inscrit dans une discipline/épreuve de cyclisme différente jusqu'au moment de la confirmation finale pour cette épreuve.

Les athlètes de réserve doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les athlètes concurrents, telles que décrites au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

ATHLÈTES REMPLAÇANTS ACCRÉDITÉS P

Les athlètes remplaçants P ne font pas partie des concurrents et ne sont donc pas inclus dans le quota d'athlètes mentionné au paragraphe **B. Quota d'athlètes**. De plus amples informations sur les droits d'accès et les quotas sont disponibles dans '*L'accréditation aux Jeux Olympiques – Guide des utilisateurs*'. Les athlètes remplaçants P peuvent uniquement faire partie des concurrents dans les conditions stipulées dans le document intitulé '*Politique de remplacement tardif des athlètes CIO/Tokyo 2020*'. Ce remplacement peut être effectué au plus tard 1 heure avant le début de la compétition.

Critères d'admission :

Les athlètes remplaçants P doivent se conformer aux mêmes règles d'admission que les concurrents, telles que décrites au paragraphe **C. Admission des athlètes**.

Quota :

Chaque CNO qualifié a droit à un (1) athlète remplaçant P par épreuve dans laquelle il a un quota.



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

H. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
1er novembre 2018 – date à déterminer	Période de qualification olympique pour le BMX Freestyle
1er novembre 2018 – date à déterminer	Période au cours de laquelle les résultats définis ci-dessus au paragraphe D. Principes de qualification sont inclus dans le classement de qualification olympique UCI.
15 janvier 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
D'ici fin 2020	Annonce des dates et des lieux des épreuves de qualification exceptionnelles de la saison 2021
Deux (2) jours après la dernière épreuve de qualification	Publication du classement final de qualification olympique UCI et le classement individuel élite BMX Freestyle Park UCI
Une (1) semaine après la dernière épreuve de qualification	Date limite à laquelle l'UCI devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
Dans les deux (2) semaines suivant la notification de quota	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI qu'ils utiliseront les places allouées
D'ici au 30 juin 2021	Réattribution par l'UCI des places inutilisées
5 juillet 2021	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
23 juillet - 8 août 2021	Jeux Olympiques de Tokyo 2020